

Extrait du procès-verbal

Séance du jeudi 14 décembre 2016

sous la Présidence de Madame Anne VIREDAZ FERRARI

Préavis 23/2016 Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 23-2016 du 2 novembre 2016,

vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. de fixer le plafond brut (niveau 1) des emprunts à la somme de CHF 180'000'000.00 pour la période législative 2016-2021 ;
2. de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à la somme de CHF 30'000'000.00 pour la période législative 2016-2021 ;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités des emprunts, des cautionnements et autres formes de garantie.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

La secrétaire



Anne VIREDAZ FERRARI



Bernard MONTAVON

Pully, le 17 décembre 2016